

des comtés et des provinces, sur cette question ; mais quand un événement véritable se présente, nous les trouvons impuissants, ou obligés d'adopter la politique indiquée par nous, membres de l'opposition. Je prétends que, sur cette question, nous, membres de l'opposition, nous avons parlé au nom d'au moins la moitié du peuple du Canada, en supposant même que les honorables ministres aient parlé au nom de l'autre moitié, ce dont je doute ; nous savons, et nous avons la preuve, qu'en préconisant la ligne de conduite que nous avons proposée, nous avons exprimé les vues des législatures locales du peuple, lesquelles sont plus intimement liées à lui, ou, au moins, connaissent ses besoins réels et ses desirs aussi bien que nous.

Je n'ai pas de doute que si le gouvernement soumettait, demain, un plébiscite au peuple du Canada lui demandant si, oui ou non, il désire obtenir des relations commerciales plus intimes avec les Etats-Unis, par tous les moyens honorables et possibles—je n'ai pas de doute que ce plébiscite obtiendrait dans tout le Canada, un vote écrasant. Je ne doute pas davantage que, s'il était possible, pour nous, d'obtenir aux bureaux de votation l'expression franche et honnête du sentiment du peuple, exempte de toutes les influences corrompues et malsaines dont j'ai parlé ; exempte des effets des actes de remaniement des comtés et de cens électoral, des efforts d'une presse salariée, et de toutes les querelles de parti qui sont des causes d'ennui dans une élection politique—je ne doute pas que le résultat serait exactement le même.

Je dis que c'est une politique ridicule de la part de ces messieurs, que d'affecter l'indifférence à l'égard de la politique qui peut être adoptée par les Américains, ainsi que le ministre des finances a semblé le donner à entendre par son discours. Les Etats-Unis sont nos plus proches voisins sur une frontière de plus de trois mille milles, ils sont nos acheteurs principaux et ceux qui nous donnent le plus d'avantages, ils sont la patrie d'une grande partie de notre population, et plus que cela, de leur prospérité dépend, en grande partie, la nôtre, et l'honorable ministre le sait très bien. Une grande crise et la misère, dans les Etats-Unis, signifieraient une grande perte et de grands dommages pour une grande partie de notre peuple.

Cela étant, et ces faits ne pouvant pas être mis en doute, pourquoi les honorables ministres ne le reconnaissent-ils pas ? Pourquoi négligent-ils les précautions ordinaires qui s'imposent d'elles-mêmes aux hommes de bons sens ? Pourquoi chercher, de propos délibéré, à faire tort à ce pays, ainsi qu'il peut résulter de la proposition soumise, ce soir, par l'honorable ministre ? Je dis au ministre des finances et à ces collègues que si le bill McKinley est adopté par le Congrès des Etats-Unis, tel qu'il est, les parties du bill qui doivent vraisemblablement faire tort à notre peuple, auront été adoptés, plus en conséquence de la conduite inconsiderée de l'honorable ministre et de ses collègues, que pour toute autre raison. Je prétends que l'honorable ministre a agi avec une grande imprudence, et qu'il a fait tout ce qu'il était possible pour causer de grands dommages au peuple qu'il est de son devoir de protéger.

Maintenant, M. l'Orateur, en écoutant les observations de l'honorable ministre des finances, j'ai remarqué l'absence de deux ou trois choses dont nous avions coutume d'entendre parler autrefois. Je me souviens bien que des ministres de finances,

avaient l'habitude de nous dire que rien n'était plus préjudiciable à ce pays, que l'excédant des importations sur les exportations. L'honorable ministre sait bien que nous avons importé pour une valeur de \$20,000,000 de plus que nous n'avons exporté l'année dernière, mais, aujourd'hui, il ne croit pas que ce fait soit digne d'attention.

Il y a quelque temps, l'honorable ministre et ses collègues n'ont pas perdu une occasion d'expliquer à la chambre, et au pays, que l'augmentation annuelle, par millions et millions, de nos dépôts dans les caisses d'épargnes, était une preuve de la grande prospérité du peuple du Canada. C'est sans doute par oubli, que l'honorable ministre ne nous a pas dit, aujourd'hui, que le premier octobre dernier, les dépôts dans nos caisses d'épargnes s'élevaient à \$42,999,692, et que le premier mars dernier ils avaient diminué à \$41,305,493, soit une perte de \$1,700,000 sur ces dépôts, dans l'espace de cinq mois. C'est un fait qui a évidemment échappé à la mémoire de l'honorable ministre. Ce dernier, ou ses amis nous diront sans doute que c'est parce que le taux de l'intérêt a été réduit de quatre à trois et demi pour cent.

J'attirerai l'attention de la chambre, ainsi que je l'ai fait dans deux ou trois occasions précédentes, sur le fait que la preuve de la prospérité évidente dont a parlé l'honorable ministre, indiquerait simplement qu'il payait trente ou quarante pour cent de plus que l'argent ne valait actuellement, et c'est ainsi qu'il a obtenu les dépôts dont il se vante. Mais quand il a adopté le taux du marché, pas 3 pour cent, mais $3\frac{1}{2}$ pour cent, les dépôts ont diminué, en cinq mois, de près de \$2,000,000. L'honorable ministre ne peut pas voir, je suppose, que c'est une preuve de la fausseté du mode qu'il suit ou—si ses déclarations antérieures sont exactes—c'est une preuve de la pression qui, suivant lui et ses amis, est actuellement exercée sur le pays.

Quand l'honorable ministre et ses amis ont attiré l'attention du peuple du Canada sur l'augmentation des dépôts dans les caisses d'épargnes, comme étant la preuve d'une grande prospérité, j'ai eu l'occasion de leur faire voir que c'était une pure illusion. Je leur ai démontré que le Canada était emprunteur et non prêteur, et qu'il était absurde pour eux de supposer que s'ils empruntaient du peuple du Canada, ils ne pourraient obtenir d'autre résultat que d'obliger ce peuple à emprunter ailleurs.

J'ai ici une preuve curieuse de l'exactitude de ma prédiction. J'ai un état des argents empruntés par les compagnies de prêts à l'étranger depuis ces dernières années, et je vois que le 1er juillet 1879, nous avions emprunté, au moyen des caisses d'épargnes, \$9,207,000, et le 1er janvier 1890, \$41,800,000, soit une augmentation d'environ \$32,000,000 et, dans le même temps, le public canadien empruntait, surtout en Angleterre, dans la même proportion. En 1879, il avait emprunté \$6,602,000, et le 1er janvier 1888, deux ans de moins que pour les dépôts dans les caisses d'épargnes, il a emprunté \$36,502,000.

Ainsi, le résultat de la politique des honorables ministres a été qu'ils ont emprunté du peuple canadien, et qu'ils ont obligé ce peuple à emprunter à l'étranger, à des taux plus élevés ; et cet état ne comprend pas les autres emprunts municipaux et particuliers qui ont été opérés.

L'honorable ministre ne nous a pas, en même temps, dit un seul mot de l'augmentation de notre